

# Travaux d'electricité qui doit payer ?

Par londel, le 30/01/2021 à 08:05

Bonjour

Suite à une panne d'électricité, il est nécessaite de changer deux "va et vien" dans une pièce

(coût environ 100 euros).

Ces petits travaux sont ils à la charge du locataire ou du propriètaire ?

Par avance, merci pour les réponses.

Cordialement.

J.L.

## Par youris, le 30/01/2021 à 10:12

bonjour,

le remplacement des interrupteurs fait partie des charges locatives selon le décret 87-712 donc à la charge du locataire.

salutations

### Par janus2fr, le 30/01/2021 à 11:03

Bonjour,

### [quote]

Suite à une panne d'électricité, il est nécessaite de changer deux "va et vien" dans une pièce

### [/quote]

Je ne vois pas bien le rapport entre une panne d'électricité et la nécessité de changer des interrupteurs. Comment une panne d'électricité peut-elle avoir endommager des interrupteurs ?

Par **londel**, le **30/01/2021** à **13:42** 

Merci pour vos réponses